

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° ..03...../2026 ayant pour objet "parachèvement des travaux des projets : lot 04 (génie civil) et lot 07 (Equipement des stations de pompage, barges flottante et télégestion) du système de renforcement en eau potable des sept communes TASSALA LAMTAI, AMIRA ARRESS, TERRAI BAINEN, CHIGARA, HAMALA, GRAREM GOUGA et SIDI MEROUANE à partir du barrage de BENI HAROUN dans la wilaya de MILA".

L'Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT) lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour :

"Parachèvement des travaux des projets : lot 04 génie civil et lot 07 Equipement des stations de pompage, barges flottante et télégestion du système de renforcement en eau potable des sept communes TASSALA LAMTAI, AMIRA ARRESS, TERRAI BAINEN, CHIGARA, HAMALA, GRAREM GOUGA ET SIDI MEROUANE à partir du barrage BENI HAROUN dans la wilaya de MILA"

NB : Les travaux du projet de "Parachèvement des travaux des projets Lot 04 (Génie Civil) et Lot 07 Equipement des stations de pompage, barges flottante et télégestion du système de renforcement en eau potable des sept communes TASSALA LAMTAI, AMIRA ARRESS, TERRAI BAINEN, CHIGARA, HAMALA, GRAREM GOUGA ET SIDI MEROUANE A PARTIR DU BARRAGE DE BENI HAROUN DANS LA WILAYA DE MILA" ne sont pas allotis et représentent un seul projet incluant la réalisation des travaux des deux lots 04 et 07.

L'appel d'offres faisant l'objet du présent cahier des charges s'adresse uniquement aux soumissionnaires répondant aux critères cités ci-dessous :

CONDITIONS D'ELIGIBILITES

❖ **Cas d'Entreprise seule :**

1. **Condition C1 : Capacité professionnelle minimale**

Les soumissionnaires doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité, **catégorie Huit (VIII) ou plus, activité principale hydraulique.**

2. **Condition C2 : Capacités techniques minimales**

Les soumissionnaires doivent avoir :

- Réalisés ou équipés ou réhabilités, au minimum un projet de Station de pompage de 100 l/s ou plus.
- Et avoir réalisé un réservoir de capacité minimale de 1000 m³
- Et avoir réalisé ou déplacé ou équipé une barge flottante de 100 l/s ou plus.

NB : Ces travaux doivent être Justifiés par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages ou client reconnu.

Les attestations devront préciser les caractéristiques techniques du projet, notamment la capacité et le débit.

Dans le cas où le soumissionnaire présente des attestations de bonne exécution exigées dans la capacité technique différentes, ces dernières seront cumulables.

3. **Condition C3 : Capacités financières minimales :**

Les soumissionnaires doivent avoir réalisé sur les trois meilleurs bilans durant les Cinq (05) dernières années (2020-2021-2022-2023 et 2024), un chiffre d'affaires moyen supérieur ou égal **600 000 000 DA**, certifiés par un commissaire aux comptes ou accusé par l'administration fiscale.

❖ **Cas de groupement d'entreprise :**

1. **Condition C1 : Capacité professionnelle minimale**

Le chef de file : doit disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité de **catégorie Huit (VIII), ou plus, activité principale hydraulique.**

Le membre du groupement solidaire doit disposer d'un certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité pour une catégorie **Six (VI), activité principale hydraulique.**

2. **Condition C2 : Capacités techniques minimales**

Les soumissionnaires doivent avoir :

- Réalisé ou équipé ou réhabilité, au minimum un projet de Station de pompage de 100 l/s ou plus.
- Et avoir réalisé réservoir de capacité minimale de 1000 m³
- Et avoir réalisé ou déplacé ou équipé une barge flottante de 100 l/s ou plus.

N.B : Le groupement d'entreprise dans sa globalité doit satisfaire les mêmes conditions d'éligibilités qu'une entreprise seule.

Le chef de file doit satisfaire au moins à une condition des capacités technique minimales.

3. **Condition C3 : Capacités financières minimales**

Les soumissionnaires doivent avoir réalisé sur les trois meilleurs bilans durant les Cinq (05) dernières années (2020-2021-2022-2023 et 2024), un chiffre d'affaires moyen supérieur ou égal **600 000 000 DA**, certifiés par un commissaire aux comptes ou accusé par l'administration fiscale.

N.B :

- **Le groupement d'entreprises ne peut être que solidaire ;**
- **Pour le groupement, le chiffre d'affaires sera calculé sur le cumul des chiffres d'affaires, au prorata de participation de chacun des membres formant le groupement.**

Visite de site :

Une visite des lieux obligatoire sera programmée par le service Contractant conformément à l'article 09 de l'instruction aux soumissionnaires
Les entreprises ou les groupements d'entreprises intéressés par le présent avis d'appel d'offres sont invités à retirer le cahier des charges auprès de :

Les offres doivent comporter **un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière** qui doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **dossier de candidature** », « **offre technique** » ou « **offre financière** », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

– A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres –
AGENCE NATIONALE DES BARRAGES ET TRANSFERTS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AFFAIRES CONTENTIEUSES
BUREAU DES MARCHES PUBLICS
03, Rue Mohamed Allilet, Kouba, Alger

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE N°03/2026

« PARACHEVEMENT DES TRAVAUX DES PROJETS : LOT 04 (GENIE CIVIL) ET LOT 07 (EQUIPEMENT DES STATIONS DE POMPAGE, BARGES FLOTTANTE ET TELEGESTION(DU SYSTEME DE RENFORCEMENT EN EAU POTABLE DES SEPT COMMUNES TASSALA LAMTAI, AMIRA ARRESS, TERRAI BAINEN, CHIGARA, HAMALA, GRAREM GOUGA ET SIDI MEROUANE A PARTIR DU BARRAGE DE BENI HAROUN DANS LA WILAYA DE MILA .

Le retrait des cahiers des charges se fera obligatoirement contre remise d'un chèque bancaire certifié de 50.000,00 DA dinars algériens (Cinquante mille dinars algériens) non remboursable au profit de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Les offres seront présentées en une (01) originale et deux (02) copies. En cas de différence entre elles, l'originale fait foi.

Dans le cas d'un groupement, le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet.

NB : Le dossier de candidature ainsi que les offres techniques et financières doivent contenir les pièces énumérées dans l'article 13 de l'instruction aux soumissionnaires.

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tous documents la concernant, échangés entre le soumissionnaire et le service contractant, seront rédigés en langue arabe, le cas échéant en langue française.

- La durée de préparation des offres est de trente (30) jours à partir de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP) ou pesses électroniques ou les quotidiens nationaux ou portail électronique des marchés publics.
- La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres **avant 12H00** ;
- L'ouverture des plis techniques, financiers et dossiers de candidatures est prévue le même jour, **à 13h30** ;

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, il sera prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis fixée par le service contractant